

Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LAVAL

B.P.0415 (9 Place de la Tremoille)
53004 LAVAL CEDEX
TEL: 02 43 59 70 80
CONSULTATION MINITEL:08 36 29 22 22

R E C E P I S S E D E D E P O T

OUTIN GAUDIN & ASSOCIES-JURIDIQUE DU MAINE

BOULEVARD DES GRANDS BOUESSAYS Z.I.SUD
B.P.38
53960 BONCHAMP

V/REF : GO/GD-DOSSIER N[:98 5 0053 A
N/REF : 94 B 43 / A-840

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LAVAL CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 03/07/98, SOUS LE NUMERO A-840,

P.V. D'ASSEMBLEE DU 27/02/98
REPORT EXCEPTIONNEL DE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE SOCIAL

... CONCERNANT LA SOCIETE
S.F.N. SOCIETE DE FRANCHISE NOZ
STE A RESPONSABILITE limitee
32 RUE D'ANJOU
53320 LOIRON

R.C.S LAVAL B 393 948 690 (94 B 43)

LE GREFFIER

**"S.F.N. - SOCIETE DE
FRANCHISE NOZ"**

**Société à Responsabilité Limitée
au capital de 50.000 Francs**

**Siège social : 32, rue d'Anjou
53320 LOIRON**

393 948 690 RCS LAVAL

**PROCES-VERBAL
DE LA DECISION DU 27 FEVRIER 1998**

L'an mil neuf cent quatre vingt-dix-huit,
Le vingt-sept février à dix heures,

ORDRE DU JOUR :

- 1. REPORT A TITRE EXCEPTIONNEL DE LA DATE D'ARRETE DE L'EXERCICE SOCIAL ;**
- 2. POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES.**

Monsieur FENART G. Bertrand, gérant de la société, assiste à la réunion.

L'associée unique, la société "ARBIS", ici représentée par Monsieur FENART Bertrand, en vertu d'un pouvoir qu'elle lui a remis en date du 19 Février 1998, décide les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Associée unique décide de proroger de quatre (4) mois l'exercice en cours.

Ce dernier aura exceptionnellement une durée de 16 Mois et la date de clôture sera ainsi reportée au 30 Juin 1998.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associée unique confère tous pouvoirs à la gérance en vue de l'accomplissement des formalités de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de LAVAL.

Le présent procès-verbal a été signé par Mr FENART Bertrand.

**Mr FENART Bertrand,
agissant en sa qualité de gérant
et représentant la société "ARBIS"**

